



**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE  
PEDEBERT A SOORTS-HOSSEGOR**

**N° 3**

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2021**

Le 8 juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Cyril GAYSSOT

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud :**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Christophe VIGNAUD

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- M. Julien PARIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Hervé BOUYRIE

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt au Pôle Agriculture et forêt
  - M. François RAMBEAU et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

....



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2021, adoptée par délibération de ce jour, fait apparaître :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de</li> <li>• un solde excédentaire de la section d'investissement de</li> </ul> | 6 630,32 €<br>89 199,49 € |
|--|---------------------------|

CONSIDERANT que la section d'investissement ne dégage pas de besoin de financement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de procéder aux écritures suivantes :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• chapitre 001 - résultat d'investissement reporté</li> <li>• chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté</li> </ul> | 89 199,49 €<br>6 630,32 € |
|---|---------------------------|

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON